



## Compte-rendu Conseil communautaire du 26 Mai 2021

Présents : Jean-Claude TRAMESEL / Valérie GARET / Francis THIEBAUT / Michèle LEPAUL / Antonin SIMOES / Sylvain PETITGENET / Jean-Luc BRULE / Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Marguerite COURTOY / Francis DESCHASEAUX / Marc DOILLON / Véronique HUMBLOT / Ghislain JACQUEY / Denis FOURRIER / Daniel VINEY / Anne LEONARD / Christian CHASSARD / Véronique GRANDJEAN / Martine GRILLOT / Benoit MIEGE / Christiane OUDOT / Christiane GROSJEAN / Jean-Pierre ARGENTION / Corinne THIERY / Benjamin ROULEAU / Bernard ROGER / Jean-Louis GRANDHAIE / Patrick LAURENT / Jean-Daniel GEROME / Daniel CLAUDEL / Luis DA SILVA / Bernard GAUTHIER / Marie-Jeanne MOUGIN / Michel DESIRE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Noëlle GRANDJEAN / Hervé LEROY / Jean JOAQUIM / Jacinthe NAIDET / Thierry BELLONCLE / Sabine LARUE / Gaston VILMINOT / Bruno MACHARD

Absents : Philippe LABACHE / Thierry COUSIN / Patricia AUBRY / Aurélien GRAS / Pascal SIMONIN / Alain ROBERT / Bernard GALMICHE / Rachida LAOUFI-SABER

Titulaires excusés ayant donné une procuration : Nicolas CHOUX (à Henri DE MALLIARD) / Alain GRILLOT (à Henri DE MALLIARD) / Paul NIGAY (à Benoit MIEGE) / Didier BAERT (à Christian CHASSARD)

Excusés : Michel BORDOT / Michel DELAITRE

Suppléants remplaçant les titulaires absents : Patrick BOLE-RICHARD (remplaçant Michel RICHARD) / Bruno MOUTON (remplaçant Claude FOURNIER)

Ont participé : Patrick CANNET / Marie-Alyette JACQUES / Violaine PETEY

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme HUMBLOT Véronique a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2021**

*Le compte- rendu du 14 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.*

## **AFFAIRES GENERALES**

### **I. Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil**

Délibération du Bureau n°2021-B003 relative à la signature d'un bail précaire entre la CCHC et le GAEC Gauthier à titre gracieux concernant les parcelles de la ZA Montdoré-Crimard à Montdoré.

*Le conseil communautaire prend connaissance de cette délibération.*

### **II. Budget général – Décision modificative n°1**

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai 2021, M. le Président propose au Conseil d'approuver la décision modificative n°1 au budget général.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

### **III. REOM 2021 – Complément**

Mme LEPAUL sollicite l'application de ce tarif spécifique aux jeunes adolescents rencontrant des problèmes médicaux similaires. M. DOILLON précise que le service est délégué au SICTOM mais que le SYTEVOM reste maître de la facturation.

M. Le Président propose de délibérer en l'état et de solliciter le SICTOM pour une modification ultérieure de la tarification.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai 2021, M. le Président propose au Conseil d'approuver un tarif spécifique pour les ménages justifiant de la présence d'une personne majeure incontinente, sur présentation d'un certificat médical correspondant à une demi part fixe pour les bacs jusqu'à 240L et une part variable.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

### **IV. Contrat PACT 2**

M. Le Président présente exhaustivement les projets inscrits au contrat PACT.

Suite à la remarque de M. DOILLON, M. le Président indique qu'une conférence sera organisée afin de présenter globalement le Projet de territoire pour le mandat.

M. CHASSARD présente brièvement le projet de Fontaine-Lès-Luxeuil, porté par l'association LFK « La Fabrik's ».

MM. DOILLON et DESIRE, en l'absence d'informations détaillées et devant les sommes réservées au contrat, s'interrogent sur la pertinence du projet. Mme GRANDJEAN souligne que l'association est entièrement disposée à présenter le projet aux élus.

M. DE MALLIARD explique qu'en l'absence d'autres projets communaux ou communautaires, celui de Fontaine peut être inscrit au contrat PACT. « La clause de revoyure prévue dans 3 ans permettra si besoin de réintégrer d'autres projets. »

M. MIEGE indique que plusieurs projets n'ont pas été retenus, faute d'éligibilité. M. le Président rappelle l'ensemble des projets évoqués (Zone de la Motte à Fougerolles-St-Valbert, réhabilitation de la Porte St Nicolas à Conflans, réaménagement des anciennes citées à Demangevelle, MAM à Aillevillers et Lyaumont, aménagement d'un lotissement à Briaucourt, rénovation énergétique de la salle des fêtes à Mailleroncourt-St-Pancras, réhabilitation de l'école en 2 logements communaux à Ainvelle, réhabilitation du lavoir à Francalmont qui relève d'une politique d'aide spécifique du Département, etc.)

M. BORDOT note qu'il s'agit d'une programmation et non d'un engagement budgétaire. C'est une perspective de projets sur les 6 prochaines années : « Le territoire porte des projets intéressants ! ».

Suite à la question de Mme LEPAUL, M. le Président précise que le tableau global sera transmis avec le compte-rendu.

Malgré l'avis favorable du Bureau du 19 mai 2021, M. le Président propose au Conseil d'ajourner ce point en l'absence de retour du Département quant à l'éligibilité de deux projets.

### **POINT REPORTE**

### **V. CRTE - Protocole d'engagement**

M. le Président présente le protocole ; il précise qu'il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif de financement mais d'une réservation annuelle de crédits. « L'intérêt majeur tient en la garantie, en principe, des taux d'intervention des différents signataires. »

« L'aide financière est assortie d'une aide à l'ingénierie et à l'animation du dispositif. Cette aide à l'ingénierie répond notamment aux besoins identifiés par 80% des communes pour la recherche et le montage de dossiers de subventions. La CCHC se positionnera donc sur les 2 postes (Chef de projet et Volontaire territorial en administration). »

Il précise également que M. le Sous-Préfet a indiqué la nécessité d'inscrire des projets d'envergure à vocation pluri-communales et en lien avec la transition écologique, sauf cas spécifiques (ex : chaufferie communale).

M. le Président note enfin qu'un travail de concertation sera engagé sur le 2<sup>nd</sup> semestre, sur l'ensemble du territoire, pour identifier les projets éligibles sur l'année 2021.

Mme LEPAUL s'interroge sur l'éventuelle éligibilité de tels projets portés par des associations. M. Le Président propose d'interroger les services de l'Etat.

Note complémentaire : Les services de la DDT confirment que des projets structurants portés par des entités privées puissent être inscrits au Plan de relance, dès lors qu'ils répondent à l'objectif de transition écologique.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai 2021, M. le Président propose au Conseil de l'autoriser à signer le protocole d'engagement du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et toutes pièces s'y rapportant.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### **VI. Cession parcelle ZI 81 - ZA de la Combeauté**

Suivant l'avis favorable du Bureau du 05 mai, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la cession de la parcelle ZI 81 dans les conditions présentées ;
- D'autoriser M. le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

### **VII. Site « Lufkin Gears Usine 1 » - protocole d'accord en vue de l'acquisition**

M. le Président présente le protocole valant « compromis sous seing privé ».

M. MIEGE rappelle brièvement le projet ; Il précise notamment « qu'un financement au titre du CRSD a été fléché à hauteur de 48 000 € pour l'acquisition du site ».

Il indique que la parcelle cadastrée AB119 pourrait recevoir des panneaux photovoltaïques, ce qui permettrait de réduire considérablement le coût de fonctionnement des locaux.

Un centre de formation, à côté de celui de Lufkin, pourrait proposer en complément des habilitations électriques « haute tension », caristes.. répondant à la demande des entreprises locales. « Des conventions seraient à établir avec les organismes de formation. »

Il souligne enfin que ce tiers-lieu pourrait être également « un lieu propice pour les télétravailleurs du fait de l'existence de plusieurs cellules individuelles ».

A l'interrogation de M. JACQUEY sur les résultats de l'étude de faisabilité, M. MIEGE précise disposer de devis concernant la réhabilitation extérieure du bâtiment ; « le cahier des charges restant à définir ». « Une rencontre avec les entreprises du territoire est prévue à la fin du mois ».

M. le Président relève : « nous construirons ce projet avec eux, pour eux et pour répondre à leurs besoins. »

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer le protocole d'accord en vue de l'acquisition du site.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### **VIII. Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »**

Suivant l'avis favorable du Bureau du 07 avril et du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le projet de convention ;
- et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. BORDOT présente le dispositif. « La commune de St-Loup a des programmes de développement qui reposent sur l'aménagement urbain, la culture, le logement, l'économie sociale et solidaire, etc. Ce dispositif permet d'obtenir des soutiens logistiques et de booster les projets à l'échelle de la commune et de l'EPCI, notamment au travers d'opérations d'urbanisme à développer sur l'ensemble du territoire. »

Mme GROSJEAN souhaiterait connaître la nature de l'engagement de la CCHC. « Des agents communautaires seront-ils affectés à ce dispositif ? »

M. BORDOT souligne qu'un cadre sera recruté par la commune pour suivre les projets ; « Si des projets d'intérêt communautaire devaient être développés, il y aurait une mutualisation des moyens avec le personnel de la CCHC. »

Mme GROSJEAN : « Ce contrat est une preuve de la solidarité avec la commune de St-Loup. » Elle sollicite à cette occasion la position de M. BORDOT vis-à-vis de la CLECT.

M. BORDOT : « Ce n'est ni le lieu ni le moment d'aborder de point. Il y a des moments et des instances dédiés à ce type de discussion. »

Un long échange s'en suit.

M. DOILLON précise ne pas connaître l'état d'avancement du travail de la CLECT.

M. le Président répond : « Les travaux sont en cours ; il appartient à chaque membre de la CLECT d'informer son conseil. »

M. MIEGE précise que c'est l'INSEE qui a choisi les communes retenues dans ce projet et qu'il n'y a pas eu d'appel à projet.

M. VILMINOT note : « La CCHC doit être un soutien aux communes de son territoire ; Sortons de ces querelles. »

Mmes OUDOT et GROSJEAN sollicitent le report de ce point à un prochain conseil.

Après avis du conseil, M. le Président ajourne le projet « pour apaiser les débats et avancer sur les dossiers périphériques ».

## POINT REPORTE

### IX. TOURISME : Chalets du lac – Aménagement de la redevance – Déconfinement partiel

M. DESIRE fait état de la situation du restaurant et des travaux engagés par les gérants.

M. DOILLON s'interroge sur l'état de leur trésorerie et sur les aides perçues ; « Ont-ils sollicité une aide au titre du FRT ? »

M. DESIRE souligne la difficulté pour obtenir les aides prévues par l'Etat. « L'établissement n'ayant pas 3 ans d'existence, ils ne sont pas éligibles au FRT pour les travaux engagés. »

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver l'aménagement du montant de la redevance à 1260 € HT pour les mois de juin et juillet 2021 ;
- D'autoriser le report des mensualités de la caution des Chalets du Lac sur cette période ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

**VOTES : 51**

**Pour : 50**

**Contre : 1**

**Abstention : 0**

Le conseil communautaire approuve cette proposition à la majorité.

### X. TOURISME : Parc animalier / Convention de gestion avec la commune de Fougerolles Saint-Valbert

M. MIEGE précise que la commune de Fougerolles-St-Valbert prendra en charge l'ensemble des moyens humains ; « Il serait inconcevable de fermer le site. La commune a engagé en parallèle des investissements importants sur le site de l'Hermitage. Cette réhabilitation permettra d'amplifier l'attractivité du site dans sa globalité. »

M. JACQUEY note la nécessité de faire un bilan financier annuel.

M. le Président rappelle que l'Office de Tourisme conserve la partie animation du parc et l'accueil du public.

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Fougerolles Saint-Valbert et toutes pièces s'y rapportant.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

**XI. URBANISME – Approbation de la modification à Corbenay et de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité à Magnoncourt du PLU du Val de Semouse**

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la modification à Corbenay, en y intégrant les recommandations du commissaire enquêteur.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

Suivant l'avis favorable du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU du Val de Semouse à Magnoncourt, en y intégrant les recommandations du commissaire enquêteur.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

*M. le Président rappelle la Conférence des maires du 10 juin relative au PLU, M. DE MALLIARD, celle du comité de pilotage.*

**ENFANCE, JEUNESSE ET ACTION SOCIALE**

**XII. Concession pour la gestion des ALSH avec Léo LAGRANGE - Avenant**

*M. MACHARD informe le conseil de l'augmentation de la fréquentation les midis sur l'accueil de Fougerolles ainsi que les différents dispositifs qui pourraient être développés sur l'ensemble des sites.*

*A la question de M. DOILLON, M. MACHARD précise que la commission travaille sur le renouvellement de la concession ; « un projet vous sera proposé en septembre ».*

Suivant les avis favorables de la commission du 18 mai et du Bureau du 19 mai, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet d'avenant à la DSP avec Léo Lagrange Centre Est relative au recrutement d'un poste complémentaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant et toutes pièces s'y rapportant.

**VOTES : 51**

**Pour : 51**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*Le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.*

**Informations diverses**

*M. le Président rappelle la nécessité pour l'ensemble des conseils municipaux de se prononcer sur le retrait de la commune d'ANCHENONCOURT ET CHAZEL. « La délibération visée en Préfecture doit être transmise à la CCHC avant le 15 juillet prochain. »*

La séance est levée à 22H40.